


**CONVENTION DE FIN DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE D'INCENDIE ET
DE SECOURS DE SAINT JUST EN CHEVALET AU SDIS DE LA LOIRE**

Reception par le préfet : 18/11/2016

Publication : 18/11/2016

Entre

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire, représenté par le Président du conseil d'administration, dûment autorisé à signer la présente convention par décision du Bureau du conseil d'administration en date du 27 octobre 2016 

Et

La commune de Saint Just en Chevalet, représentée par son maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal en date du ...

Il a été exposé ce qui suit :

Par convention en date du 15 mars 2001, la commune de Saint Just en Chevalet a mis à disposition du SDIS les bâtiments du centre d'incendie et de secours situé rue du Chalandon 42430 Saint Just en Chevalet énumérés dans l'annexe 1¹.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La pleine propriété des biens listés dans l'annexe est transférée, en l'état et sans indemnités dans le patrimoine de la commune de Saint Just en Chevalet à la date de libération du site par le SDIS.

Article 2 :

La commune reprend à son bénéfice toutes les garanties, y compris décennales, issues de contrats de travaux portant sur les installations techniques transférées.

Article 3 :

La commune souscrit, au jour du transfert en pleine propriété, toutes assurances utiles à la garantie des biens transférés.

Article 4 :

Tout contentieux relevant de l'exécution de la présente convention pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

¹ Pour le détail, voir le tableau des biens concernés en annexe 1.

Article 5 :

Pour l'exécution de la présente, les parties déclarent élire domicile :

- pour le SDIS, au centre départemental sis à Saint-Étienne, 8, rue du chanoine PLOTON, CS 50541 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- pour la commune, en sa mairie.

Fait en trois exemplaires,

A

Le

Pour le SDIS de la Loire
Le Président du conseil d'administration

Pour la Commune
Le Maire

Bernard PHILIBERT

Pascal PONCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161027-16-09-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2016

Publication : 18/11/2016



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2016

Publication : 18/11/2016



ANNEXE 1

BIENS MIS A DISPOSITION DU SDIS ET RETROCEDES A LA COMMUNE

Désignation	Valeur du transfert en euros	Valeur du transfert en francs	Informations	Référence
BATIMENT RUE DU CHALANDON	67 649.71 €	443 753.00 F	CIS SAINT JUST EN CHEVALET	AB 392 FICHE 8481

042-284210242-20161027-16-09-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2016

Publication : 18/11/2016

